

Collectif pour la



## Une nouvelle attaque contre la dignité des chômeurs

Le "Collectif pour la parole de chômeurs", deux ans après la parution du [Livre blanc Paroles de chômeurs](#) et un an après la Tribune intitulée "[Écouter la parole des chercheurs d'emploi, une exigence démocratique !](#)", s'alarme des mutations très préoccupantes en cours dans notre pays : pour la vie quotidienne et la dignité de nos concitoyens qui peuvent tous connaître, dans leur parcours de vie, des périodes de chômage ; et pour la dégradation

**d'un sens de l'État et du bien commun qui s'étiole sous nos yeux d'année en année. À quelles réalités renvoient aujourd'hui notre devise et chacun de ses mots : Liberté, Égalité, Fraternité ?**

Le Premier ministre, lors de sa déclaration de politique générale, a annoncé la suppression prochaine de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS). Cette décision constitue un coup dur pour les 300 000 demandeurs d'emploi allocataires de l'ASS. Elle contribue à la stigmatisation des personnes en recherche d'emploi, sans tenir compte du profil des allocataires. Ainsi, 58% des personnes qui touchent l'ASS ont plus de 50 ans, 65% vivent seules, 75% ont plus de 3 ans d'inscription au chômage. Beaucoup de ces allocataires ont été cassés par un travail pénible et cumulent désormais les problèmes de santé : ouvriers du bâtiment, salariées de l'aide à domicile... L'ASS est versée à des personnes ayant travaillé au moins 5 ans au cours des 10 dernières années, et arrivées à la fin de leurs droits à l'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE). Soulignons que les seniors vont être les plus impactés par cette mesure. En effet, elle se cumule avec la réforme des retraites et avec la diminution de la durée d'indemnisation pour les seniors qui touchent l'Allocation de Retour à l'Emploi. Une triple peine, en quelque sorte...

Gabriel Attal prévoit que les anciens allocataires de l'ASS seront éligibles au Revenu de Solidarité Active (RSA). Or, ce dispositif est financé, non par l'Etat, mais par les départements, dont les budgets sont de plus en plus serrés. Avec l'ASS, chaque personne touche 552 € par mois, avec un plafond de ressources de 1272 € pour une personne seule et de 1998 € pour un couple. Les prestations sociales et pensions alimentaires ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'allocation et peuvent lui être ajoutées. Enfin, le versement de l'ASS valide des trimestres de retraite. Dans le cas du RSA, Le plafond est de 607 € pour une personne seule et de 911 € pour un couple. Toutes les prestations sociales sont prises en compte dans le calcul, le montant du RSA étant alors inférieur à 607 €. Le RSA ne permet pas de valider des trimestres de retraite. Il sera assorti dès janvier 2025 d'une obligation d'activité de 15h par semaine.

Cette annonce du Premier ministre arrive après une succession de réformes de l'assurance chômage restreignant les droits des demandeurs d'emploi : modalités d'ouverture des droits, durée, montant d'indemnisation... Elle s'inscrit dans un contexte de hausse du chômage. Selon les chiffres du Ministère du Travail, au 4ème trimestre 2023, le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A (en activité), B et C (en activité réduite) a augmenté de 1%. Les seniors et les jeunes de moins de 25 ans sont les deux catégories les plus touchées par cette hausse du chômage. Tout ceci avec une inflation de 3,1% en janvier 2024 selon l'INSEE.

Le Collectif pour la Parole de chômeurs, qui rassemble une vingtaine d'associations présentes aux côtés des chercheurs d'emploi, proteste contre cette nouvelle atteinte à la dignité des personnes au chômage. Il demande au gouvernement de reconsidérer sa décision et de ne pas faire peser sur les plus fragiles le poids des économies budgétaires qu'il souhaite réaliser. Nous sommes témoins, à travers nos associations, de tout ce que les chercheurs d'emploi apportent à la société. Beaucoup d'entre eux, en plus de leur recherche active d'emploi, sont engagés dans le bénévolat associatif, sont aidants familiaux, pratiquent la solidarité de voisinage, contribuent à des jardins collectifs, etc. Aucune femme, aucun homme ne vit le chômage avec plaisir, contrairement à une légende abusivement répandue. Ne condamnons pas les personnes au chômage à cette double peine : le mépris social et la précarité matérielle. Agissons pour promouvoir leur parole et leur dignité.

Paris, le 9 février 2024

---

**Le Collectif pour la parole de chômeurs est constitué d'ALERTE, ACO (action catholique ouvrière), ATD-Quart Monde, Atout Différence, le Collectif pour la parole des chômeurs de Toulouse, le CCSC (Comité chrétien de solidarité avec les chômeurs)-Vaincre le Chômage, le CERAS (Centre de recherche et d'action sociales), le GRED (Groupe recherche d'emploi) La Défense, la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne), le MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne), le Pacte Civique, D&S (Démocratie et Spiritualité), Participation et fraternité, le MNCP (Mouvement National des Chômeurs et Précaires), le SCCF (Secours Catholique-Caritas France), les SSF (Semaines Sociales de France), Le 7ème Lieu, SNC (Solidarités Nouvelles face au Chômage), TZCLD (Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée), l'UNAPP (Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité) et Visemploi.**

*En janvier 2022, plus de 25 médias (presse écrite et audiovisuelle) ont relayé le Livre blanc Paroles de chômeurs.*

**Contacts :**

Collectif pour la parole de chômeurs- José Dhers : [jdhers@wanadoo.fr](mailto:jdhers@wanadoo.fr) 06 34 13 58 21

**Mais aussi :**

ACO : Jean-François Courtille : 06 87 00 68 67

JOC - Jeanne Sorrin : [jeanne.sorrin@joc.asso.fr](mailto:jeanne.sorrin@joc.asso.fr)

MNCP - Valentine Maillouchon : [communication@mncp.fr](mailto:communication@mncp.fr) - 0757072987 -

Secours Catholique - Djamila Aribi : [djamila.aribi@secours-catholique.org](mailto:djamila.aribi@secours-catholique.org)

SNC - 'alain Liebermann [alain.liebermann@gmail.com](mailto:alain.liebermann@gmail.com) – 06 09 76 59 32 -

SSF - Marie Leduc : [marie.leduc@ssf-fr.org](mailto:marie.leduc@ssf-fr.org) 0751658174

TZCLD - Juliane Rougemont : [juliane.rougemont@tzclld.fr](mailto:juliane.rougemont@tzclld.fr)